MAIRIE DE SAINT-MAXIMIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN

En exécution de l'arrêté de Madame la Maire de Saint-Maximin en date du 28 octobre 2026, une enquête publique portant sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint-Maximin se tiendra pendant trente-trois jours consécutifs : Du jeudi 19 novembre 2026 à 14h00 au lundi 21 décembre 2026 à 17h00.

Cette enquête publique porte sur l'élaboration du nouveau Règlement Local de Publicité (RLP), qui a pour objet d'adapter la réglementation nationale relative à la publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal.

Afin de conduire cette enquête, la présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, par décision du 30 septembre 2026, a désigné Monsieur Michel LEROY, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de révision du RLP sera tenu à disposition du public, durant toute l'enquête :

- **En version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : https://www.saintmaximin.eu**
- **En version papier en Mairie de Saint-Maximin, 15 rue Jean Jaurès à SAINT-MAXIMIN (60740) aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00.**
- **Sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7784/**

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de la commune, en mairie de Saint-Maximin, par téléphone au : 03.44.61.18.52 ou à l'adresse mail : urbanisme@saintmaximin.eu

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **Sur les registres d'enquête publique mis à sa disposition en mairie de Saint-Maximin au format papier ou sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7784/**
- **Par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Maximin.**
- **Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7784@registre-dematerialise.fr**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Maximin pour recevoir leurs observations, lors des permanences suivantes :

- **Le jeudi 19 novembre 2026 de 14h00 à 17h00**
- **Le samedi 5 décembre de 9h00 à 12h00**
- **Le lundi 21 décembre de 14h00 à 17h00**

Le public sera informé de ces modalités, quinze jours avant le début de la mise à disposition du dossier d'enquête publique du projet de révision du RLP, par avis :

- **Mis en ligne, sur le site internet de la ville à l'adresse : https://www.saintmaximin.eu**
- **Affiché sur les différents panneaux d'affichages publics sur la commune de Saint-Maximin (écoles, mairie…).**
- **Publié dans deux journaux locaux, Le Parisien et Oise Hebdo.**

À l'issue de l'enquête publique et après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal sera appelé à délibérer sur l'approbation de la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint-Maximin.